



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer**

Consultation du public du 20 novembre au 11 décembre 2023 inclus

Projet d'arrêté portant protection de l'habitat naturel des récifs d'Hermelles de la baie du Mont Saint-Michel site de Sainte-Anne (Département d'Ille-et-Vilaine)

Note de Présentation

Sabellaria alveolata ou hermelles est un ver marin (annélide polychète) appartenant à la famille des Sabellaridae. Ce ver tubicole et grégaire, mesurant de 20 à 50 mm chez l'adulte, élabore des bioconstructions (constructions biologiques) à partir du sable et des débris coquilliers avoisinants filtrés dans la zone de balancement des marées. L'espèce est principalement représentée en Europe (de la Grande-Bretagne et de l'Irlande jusqu'en Sicile) sur les façades maritimes de l'Atlantique et de la Manche Ouest, ainsi qu'en Méditerranée.

Dans le contexte de la baie du Mont Saint-Michel, les récifs d'hermelles composent l'habitat d'intérêt communautaire « Récifs d'hermelles » (code Natura 2000 : 1170-4) considéré comme quasi menacé sur la liste rouge des habitats européens. Il fait partie des habitats naturels qui ont justifié la désignation de la Zone Spéciale de Conservation « Baie du Mont Saint-Michel », ce qui traduit un engagement de l'État vis-à-vis de la Commission Européenne à préserver ce milieu remarquable. Plus grandes bioconstructions créées par cette espèce au sein de son aire de répartition mondiale, les récifs d'hermelles de la baie du Mont Saint-Michel présentent un intérêt de niveau européen. Ils sont répartis en deux secteurs au sein de la baie.

Situé dans la partie bretonne de la baie, le récif de Sainte-Anne est remarquable par sa superficie. Il est situé en Ille-et-Vilaine à proximité des bouchots servant à la production de moules de la baie et représente 90% des récifs bretons. Par sa surface, il contribue fortement à l'émission de larves pour le recrutement sur les autres zones de récifs de la baie situées dans le département de la Manche en Normandie.

A ce jour, les récifs d'hermelles de la baie du Mont Saint-Michel ne disposent d'aucune protection réglementaire. L'hermelles *Sabellaria alveolata* en tant qu'espèce n'est pas protégée au niveau national ni régional. Elle n'est donc pas susceptible de faire l'objet de mesures spécifiques à ce titre.

Le projet d'arrêté vise à protéger l'espèce et son habitat en réglementant les usages sur une surface de 322,85 hectares.

Ainsi, en application des articles L.120-1, L.123-1-A et L.123-19-1 du code de l'environnement, relatifs à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, le projet d'arrêté portant protection de l'habitat naturel des récifs d'hermelles de la baie du Mont Saint-Michel site de Sainte-Anne, accompagné de l'avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et de l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), sont rendus accessibles au public du 20 novembre au 11 décembre 2023 inclus, directement en ligne sur le site internet des services de l'État en Ille-et-Vilaine.

Pendant cette période, le public peut transmettre ses observations par courrier électronique à l'adresse suivante : ddtm-natura2000@ille-et-vilaine.gouv.fr

Le Chef de l'Unité Biodiversité

Sébastien JIGOREL